



Suis-je confrontée à une discrimination?

Par **SISI92390**, le **28/06/2021** à **15:32**

Bonjour Madame, Monsieur,

je suis salariée statutaire à la RATP depuis 12/2015 avec un statut RQTH.

J'ai effectué des démarches personnelles pour changer de métier et par la même occasion évoluer dans l'entreprise ratp.

J'ai donc répondu à une offre lancée par le centre de formation AFTRAL en partenariat avec le CFA MUD pour une formation en alternance : TP D'EXPLOITANT REGULATEUR EN TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS.

Mon dossier de candidature a été accepté puis rejeté, en effet après avoir passé les tests de recrutement et aussi après avoir passé un entretien de motivation. (entretien avec une réponse verbale positif)

La situation s'est renversée quand la responsable de formation Aftral a échangé avec l'entreprise RATP, mon projet de formation en alternance a fait l'objet d'un rejet par l'entreprise et le CFA MUD car d'après la réponse par mail du CFA MUD, la cause de ce refus serait dû au fait que je sois déjà salariée de l'entreprise RATP.

Pourtant cette condition n'était pas mentionné sur les exigences de recrutement.

Bien au contraire, l'offre indiquait comme condition:

- Salariés d'entreprises

Le CFA MUD (crée à l'initiative de la ratp)

a décidé d'exclure les candidatures des salariés de la RATP pour une raison inconnue.

merci pour la réponse que vous m'apporterez.

Mme xxxxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **28/06/2021** à **16:21**

bonjour,

je vous conseille de vous adresser aux organisations syndicales de votre entreprise.

salutations

Par **SISI92390**, le **28/06/2021** à **17:19**

J'ai remonté mon problème au délégué général de l'éthique et au CSE.

Il est clair que mon problème n'intéresse personne alors je me débrouille seule avec les moyens du bord.

En vous remerciant

Par **marouil**, le **28/06/2021** à **17:59**

Bonjour

j imagine que la RATP n entendait pas vous payer a vous former pour aller travailler ailleurs.
Ca peut se comprendre.

Bonne soiree

Par **SISI92390**, le **28/06/2021** à **18:13**

Non cette formation, c'est pour changer de métier et évoluer en interne de l'entreprise.

Par **P.M.**, le **28/06/2021** à **19:00**

Bonjour,

Je ne vois pas à quel titre il y aurait discrimination si l'intention est de recruter en l'occurrence du Personnel extérieur à l'entreprise...